

Plaidoyer pour le mensonge de Laurent Lèguevaque

Laurence Schaeffer

DANS **SENS-DESSOUS** 2014/2 (N° 14), PAGES 131 À 136

ÉDITIONS **ÉDITIONS DE L'ASSOCIATION PAROLES**

ISSN 1951-0519

DOI 10.3917/sdes.014.0131

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-sens-dessous-2014-2-page-131.htm>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Éditions de l'Association Paroles.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

NOTES

DE

LECTURE

NOTES

DE

LECTURE

NOTES

DE

Plaidoyer pour le mensonge

de Laurent Lèguevaque ¹

La victoire de la vérité passe par l'amour du mensonge : parole de juge. Ou plutôt d'ex-juge d'instruction, puisqu'au terme de treize années d'exercice, à Thonon-les-Bains, Mâcon et Tours, Laurent Lèguevaque a choisi – acte rarissime – de tourner le dos à la magistrature et à « une carrière de bourreau », en 2005. Un an après, dans son Plaidoyer pour le mensonge, il prône l'écoute inlassable des mensonges d'inculpés, pour l'avoir expérimentée comme remédiation humaniste pertinente aux dysfonctionnements d'une justice que plus rien ne l'oblige désormais à sacro-sanctifier. Laurent Lèguevaque est aujourd'hui écrivain et scénariste.

Un juge d'instruction qui démissionne, ça existe : j'en ai rencontré... un. En 2005, Laurent Lèguevaque a claqué la porte de la justice, parce qu'on lui avait appris à « *claquer le bec* » des inculpés². Aux yeux de ce magistrat tourangeau arrivé au droit par vocation, autant dire par droiture, ce mode opératoire méprisant cache mal un exécrationnel abus de pouvoir, une *libido dominandi* auxquels il répugne de plus en plus à s'adonner. Au fil d'innombrables heures d'interrogatoires, il a expérimenté la contre-productivité du procédé et ses effets éminemment destructeurs sur le plan psychologique. S'impose alors à lui l'évidence d'un credo, dont il résume les bases dans *Un juge*

1. Laurent Lèguevaque est né à Toulouse en 1966. Consultant juridique pour divers organes de presse, il est notamment l'auteur de *Un juge s'en va* (récit, L'Archipel, 2005), *Plaidoyer pour le mensonge* (L'Archipel, 2006), *Justice à tous les étages* (roman, chez L'Archipel, 2008). Il a participé à la réalisation du film de Xavier Xavier Gianolli *À l'origine*, inspiré de l'affaire Berre.

2. Interview de Laurent Lèguevaque par Laurent Ruquier, dans « Faites entrer l'accusé » (décembre 2011).

s'en va : « *Bannir tout autoritarisme, tout caporalisme. Ne jamais mépriser. Établir le contact, le maintenir. Comprendre, d'homme à homme, au-delà du lien d'inculpé à juge* ». Simplissime, exigeant. Montaigne n'est pas loin, à qui « *rien de ce qui est humain n'est étranger* ». Or rien de plus humain, de plus naturel que le mensonge, social ou diplomatique, « *à l'opposé de la vérité absolue prônée par Kant, ou même Derrida, pour qui toute parole est promesse de vérité*³ ».

Aimer le mensonge de ses semblables

Dans son *Plaidoyer pour le mensonge*, publié un an après sa démission, Laurent Lèguevaque revient sur l'intérêt, pour un juge, de veiller à ne pas rompre, quand on ne l'a pas neutralisé d'entrée de jeu, l'échange verbal avec l'inculpé, et d'accorder la plus grande attention aux affabulations, dérobades et autres contradictions qui devraient faire partie de sa boîte à outils. En désaccord avec Mao Zedong pour qui « seule la vérité est révolutionnaire », il prend parti pour tous ceux qui, en position de faiblesse, utilisent le mensonge face à l'autorité ; il a renoncé à la rigidité de ce point de vue binaire et manichéen : opposer la vérité au mensonge, c'est opposer le bien au mal. Complexe, plurielle, enchevêtrée, autocensurée, la vérité s'avance lente et masquée ; elle semble souvent trop peu crédible pour être vraie, ou trop inavouable pour être livrée d'emblée. Qui plus est à un inconnu, fût-il juge, ce que traduit le commentaire adressé à l'ex-magistrat par cet inculpé qui, au bout de six mois de craques, avoue enfin avoir tué son amant : « *J'attendais de savoir quel genre d'homme vous étiez...*⁴ » Aussi Laurent Lèguevaque va-t-il jusqu'à préconiser de « *chérir les mensonges* » des « mis en examen » et de s'interroger sur leur raison d'être, en faisant table rase de tout préjugé, car c'est bien à travers ces mensonges aux vertus maïeutiques et paradoxales que chemine doucement la vérité, qu'elle finit par surgir des récits les plus alambiqués « *dans un lapsus épiphane*⁵ », ou des recoupements auxquels le juge peut aboutir, pour peu qu'il se hâte lentement et sache mettre de côté ses obsessions carriéristes.

Columbo versus Les Experts

L'auteur n'appréhende pas ici le mensonge sous un angle philosophique ou moral. Il estime d'ailleurs qu'« *on se focalise trop sur le mensonge, l'essentiel est ailleurs. On oublie que si un criminel ment, l'important c'est quand même ce qu'il a fait. Voyez l'affaire Cabuzac. La logique de Mediapart est de tenir bon. Le journaliste met en lumière l'homme qui ment ; mais, pour le juge, la seule question qui vaille est de savoir combien l'homme a planqué.*⁶ » L'ex-juge affirme simplement, à grand renfort d'anecdotes personnelles, certaines trash, d'autres badigeonnées d'humour noir, l'impérieuse nécessité de l'écoute exhaustive et persévérante, du doute systématique, de la lenteur et du détour, comme autant de voies efficaces menant à la vérité. Difficile

à mettre en pratique, sans doute, à l'heure où les magistrats subissent la pression de la vitesse et les diktats du rendement, sur fond immuable de lenteurs administratives. Difficile aussi, quand les juges, au lieu de s'en remettre à leurs propres facultés de jugement, s'alignent sur les paroles des spécialistes, ne laissant parler que les preuves scientifiques, matérielles, la technologie et autres analyses d'ADN. « *On constate une tendance sociétale à se défausser sur les experts (titre d'une célèbre série télévisée !)* et ce, dans presque tous les domaines. C'est pratique, ça limite la prise de risques et c'est dans l'air du temps, mais cela a pour effet d'aboutir à une pensée unique. On s'éloigne d'un humanisme qui sait un peu de tout et qui utiliserait tous les paramètres de l'humain. Le problème de l'expert, c'est justement qu'il est dans le très peu, avec des connaissances parcellaires, si bien que l'humanité de l'autre lui échappe. Personnellement, je n'ai jamais réussi à isoler un seul élément révélateur de mensonge. Par exemple, on pense que les criminels bafouillent et sont mal à l'aise, alors que souvent c'est à leurs hésitations qu'on reconnaît les gens sincères.⁷ » L'auteur dénonce notamment l'inféodation des juges aux experts psychiatres, dont la spécialité a selon lui « *autant de fondements scientifiques que l'horoscope chinois* » : « *On expertise beaucoup et on soigne peu. Ce qui a d'ailleurs pour conséquence que l'on se retrouve avec un psy vacataire pour 300 détenus... Le procureur de la République a intérêt à incarcérer les fous plutôt qu'à les soigner. La justice déclare les fous pénalement responsables, sur la base d'expertises psychiatriques, ce qui permet de les embastiller au lieu de les mettre à l'hôpital, où ils sont ingérables et coûtent plus cher qu'en prison. Il y a là une grande hypocrisie : juges, experts, procureurs, avocats, tous sont conscients de l'effet zéro du traitement de la délinquance par la prison ; quant au traitement a posteriori, au « suivi », il ne sert à rien.*⁸ »

In fine, ce que déplore Laurent Lèguevaque, c'est la déshumanisation de la justice et de la fonction publique dans son ensemble. Favorable à l'élection des juges, il stigmatise le caractère technocra-

Difficile aussi, quand les juges, au lieu de s'en remettre à leurs propres facultés de jugement, s'alignent sur les paroles des spécialistes, ne laissant parler que les preuves scientifiques, matérielles, la technologie et autres analyses d'ADN.

3. Entretien pour la revue « Sens-Des-sous », 29 janvier 2014.

4. *Plaidoyer pour le mensonge*, p. 113

5. Idem, p. 118. Concept forgé par Mario Lavagetto dans *La cicatrice de Montaigne*, cité par Laurent Lèguevaque : « *La psychanalyse, en tant que pratique thérapeutique, fonde une bonne partie de ses ressources sur le postulat que le patient, même s'il ment, finit par dire la vérité. Il la dit contre lui-même, contre ses intentions et en dépit de ses propres défenses, la noyant par des plaintes, des éclats polémiques, péroraisons et auto-apologies qui devraient la cacher et qui achèvent au contraire de la mettre au jour, de la laisser briller dans une sorte de foudroyant lapsus épiphanie* ».

6. Entretien pour « Sens-Des-sous », 29 janvier 2014.

7. Ibid.

8. Un exemple édifiant de cette « ingérabilité » : « *Par la suite, ce détenu multiplie les comportements erratiques, appelant depuis sa cellule puis commençant à se masturber de façon à éjaculer sur le surveillant au moment précis où s'ouvre la porte...* » *Plaidoyer pour le mensonge*, p. 50.

tique de leur recrutement et la mécanisation d'un système au sein duquel s'est opérée une perversion des valeurs. « *En entrant au palais de justice, un délinquant salue aimablement la greffière, c'est un habitué : « J'ai rendez-vous avec le JAF!* ». *Un chef d'entreprise, qui a oublié un baudrier sur un toit, se verra, lui, rabrouer d'un « Taisez-vous!* ». *La justice est devenue une usine à maltraiter les gens honnêtes.*⁹ »

Plaidoyer pour le mensonge a été aussi mal accueilli que possible par la profession. *Manifeste contre les notaires*, coécrit avec Vincent Le Coq, maître de conférences en droit public (2011, Éditions Max Milo), qui remet en cause le statut de notaire et s'attache au sort de ceux qui ne sont pas fils de, risque de connaître le même sort. Plainte a, cette fois, été déposée par le CSM (Conseil Supérieur de la Magistrature) pour diffamation et injure publique. D'ailleurs, leurs auteurs se sont laissé dire que le livre disparaissait régulièrement des rayonnages des bibliothèques de facultés de droit. Peut-être parce qu'ils disent des vérités?

Laurence Schaeffer

9. Entretien pour « Sens-Dessous », 29 janvier 2014.